

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU TEST
PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI D'AGENT DE PREVENTION DE NIVEAU 01**

L'An Deux Mille Vingt et UN et le Vingt du mois de décembre (20/12/2021), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'Emploi d'Agent de Prévention de Niveau 01 et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1328 du 07/11/2021 (Nombre de Postes ouverts 02)

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mr BOUDA Ahmed	Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)
Mr DJAOUTI Belaid	Chef de Centre (membre)
Mme AMIROUCHE Siham	Correctrice
Mme KABLI Sabrina	Correctrice



Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 1328 du 07/11/2021 de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention de Niveau 01 cité et suite à :

1° - L'examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.

2° - La Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question (02 postes)

3° - La Vérification de l'ensemble des conditions statutaires

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

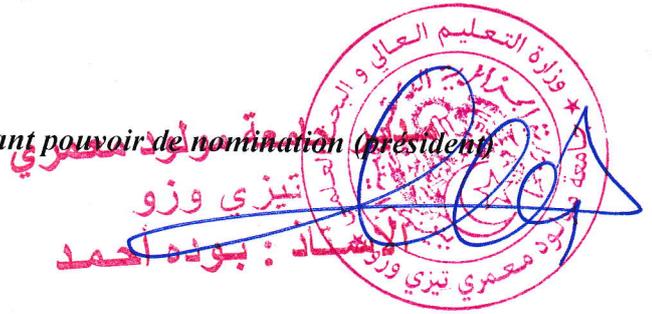
- | | |
|---------------------|-------|
| 1. GUIDOU Macinissa | 17,00 |
| 2. BOUKRI Mohamed | 16,50 |

_ LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

- | | |
|-----------------|-------|
| 1.GURRAB Youcef | 16,00 |
| 2.MADANI Samir | 15,00 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Mr BOUDA Ahmed Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)



De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.